



APPORTER SOUTIEN ET CONSEILS À CEUX QUI AIDENT

Le guide des aidants

de personnes âgées en perte d'autonomie



KORIAN
MAISONS DE RETRAITE

Édito

Vous veillez au quotidien sur une personne âgée et êtes ce que l'on appelle un aidant. Un rôle souvent difficile à tenir, tant il peut demander de temps et d'énergie.

Lorsque la santé et l'autonomie du proche déclinent et que les solutions ne sont plus suffisantes pour un maintien à domicile, l'entrée en EHPAD peut devenir la solution à privilégier tant pour la personne elle-même que pour vous, dont la mission d'aidant se trouve grandement facilitée.

Grâce à une prise en soin bienveillante des résidents et des aidants, conciliant éthique et respect, nous accompagnons cette transition en douceur et répondons ici aux questions que vous êtes amené à vous poser, de façon à aborder cette nouvelle étape de la vie de vos proches avec sérénité.

SOMMAIRE

Qu'est-ce qu'être aidant aujourd'hui ?

4

- À chaque aidant son ressenti

Comment accompagner un proche âgé ou dépendant à domicile ?

6

- Avoir une communication adaptée
- Être attentif à l'alimentation
- Stimuler physiquement et cognitivement son proche
- Adapter le domicile

Comment prendre soin de soi en tant qu'aidant ?

10

- En parler et s'entourer
- Prendre soin de soi
- Considérer le droit au répit

Quand et comment organiser l'entrée de son proche en EHPAD ?

14

- Préparer l'entrée en EHPAD
- Cheminer en douceur avec son proche
- Bien choisir son EHPAD

Quelle place pour l'aidant dont le proche est en EHPAD ?

18

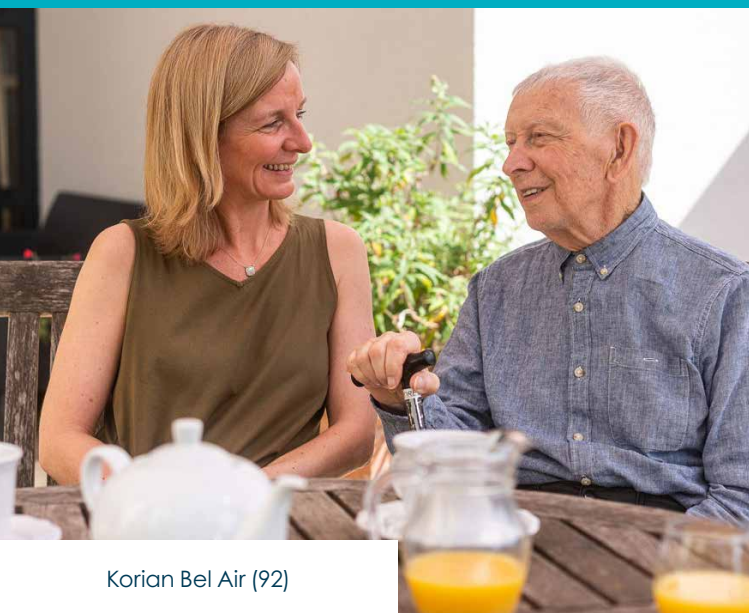
- Définir la place que l'on souhaite
- Savoir que l'on sera écouté
- S'investir dans la vie de l'EHPAD

Informations pratiques

22

- Comprendre le coût d'une maison de retraite
- Les aides financières en EHPAD
- L'aide financière pour l'aidant
- Contacts utiles
- Les équipes pluridisciplinaires à votre écoute en EHPAD

Qu'est-ce qu'être aidant aujourd'hui ?



Korian Bel Air (92)

3,9 millions de Français sont aidants de personnes âgées à domicile

54 ans âge moyen d'un aidant enfant

73 ans âge moyen d'un aidant conjoint

53% aidants enfants

27% aidants conjoint

47% des aidants souffrent d'une conséquence négative de l'aide apportée au senior sur leur santé physique ou leur moral

Rapport de la DREES Social, 2019

Être aidant d'un de ses parents, de son conjoint ou d'un proche est une mission compliquée et délicate.

Elle implique une dimension affective forte et un engagement important, parfois difficile à concilier avec sa vie de tous les jours. Ainsi, qu'il vive au quotidien avec la personne dépendante ou la visite régulièrement pour assurer son maintien à domicile, l'aidant voit inévitablement ses habitudes chamboulées, tout en portant le poids de nombreuses responsabilités. Une charge d'autant plus lourde à assumer que ce soutien est aussi bien d'ordre matériel que moral.

À chaque aidant son ressenti

Bon nombre d'aidants se voient souvent contraints de mettre de côté leur vie sociale, professionnelle et même familiale pour s'occuper de leur proche.

Aux impératifs du rôle d'aidant dans les tâches du quotidien s'ajoutent différents sentiments et comportements : inquiétude, lassitude voire stress et dépression.

Cet état de confusion et d'angoisse face aux responsabilités est normal, mais vient nous rappeler qu'il faut savoir se ménager, et ne pas hésiter à faire appel à un encadrement professionnel.

LE CONSEIL DE CLÉMENCE

Psychologue, Responsable des thérapies non médicamenteuses chez Korian

« Être aidant d'un proche conduit à des sentiments contradictoires, pas toujours aisés à vivre car il est difficile d'arbitrer entre être et rester l'enfant ou le conjoint et devenir la personne qui est chargée de toutes les décisions. De plus, l'aidant devient responsable d'un tiers dans les actes du quotidien et a un double sentiment : celui de ne pas vivre sa propre vie et de ne pas en faire assez pour son proche. Notre rôle en tant que professionnels est d'aider l'aidant à se libérer de ces sentiments et à profiter pleinement de son proche ».

Comment accompagner un proche âgé ou dépendant à domicile ?



Korian Clos Serena (33)

Quelques conseils ou astuces, parfois très simples à mettre en œuvre, peuvent améliorer le quotidien de l'aidant et de son proche.

Avoir une communication adaptée

- Être doux et à l'écoute de son proche.
- Se placer face à son proche pour lui parler et s'exprimer distinctement et assez fort.
- Selon les cas, adapter son vocabulaire en utilisant des mots simples.
- Le respecter et veiller à ne pas l'infantiliser.
- Éviter de le contrarier. L'associer si possible aux décisions à prendre.
- Faire preuve de patience.

Être attentif à l'alimentation

Il est fréquent d'observer une perte de poids chez les personnes âgées et plus d'un tiers d'entre elles vivant seules souffrent de dénutrition.

La perte d'appétit et la diminution de la sensation de soif en sont les principales causes mais d'autres facteurs peuvent entrer en jeu, d'ordre mécanique (difficultés à déglutir, problèmes dentaires...) ou psychique (oubli de s'alimenter). D'où la nécessité de surveiller attentivement la composition et la bonne prise des repas.

BON À SAVOIR

Pour aider son proche, il convient de :

- Veiller à maintenir son envie de manger en lui proposant des plats variés, riches en éléments essentiels, rassasants et gourmands. Lui faire plaisir est la clé pour maintenir son envie de manger.
- Favoriser une activité physique quotidienne et adaptée à ses capacités.
- S'assurer d'une hydratation suffisante et d'un sommeil de qualité.
- Favoriser les interactions sociales.

Stimuler physiquement et cognitivement son proche

L'ennui, le manque de stimulation et parfois même la perte d'audition et de vision, peuvent être à l'origine de nombreux troubles du comportement ainsi qu'à une évolution plus rapide des maladies neurocognitives.

Pour éveiller son intérêt et entretenir sa mémoire, il convient de parler à son proche de ce qu'il aime, lui rappeler des souvenirs agréables, lui montrer des photos...

À noter que certaines maisons de retraite accueillent les personnes âgées en journée et proposent un programme d'activités et d'accompagnement spécifique.

LE CONSEIL DE CLÉMENCE

Psychologue

« Il est important de proposer des activités qui vont stimuler les différentes capacités physiques et cognitives de son proche : promenades, petites tâches ménagères, jardinage, lecture, jeux de société... Il peut aussi s'agir d'exercices fonctionnels et de mobilité accompagnés par un professionnel. Ces activités doivent être proposées en fonction des goûts de la personne et surtout doivent s'adapter à ses capacités et au stade de son éventuelle maladie ».

Adapter le domicile

Pour une personne éprouvant des difficultés à se mouvoir et/ou malvoyante, les obstacles sont nombreux au sein de l'habitat et quelques aménagements seront les bienvenus.

Il s'agit généralement d'équipements comme des déambulateurs à roulettes, réhausseurs de lit, poignées murales, banc de baignoire...

En cas de perte de mobilité importante, d'autres équipements seront nécessaires comme une baignoire à porte ou l'installation d'une douche, un lit médicalisé, ou encore l'élargissement des portes - lorsque cela est possible - pour permettre le passage d'un fauteuil roulant.

A noter qu'il existe des aides permettant de financer une partie de ces aménagements, notamment les aides de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat).

Dans tous les cas, la visite à domicile d'un ergothérapeute apportera de précieux conseils pour améliorer le quotidien de son proche. Après évaluation globale de son cadre de vie et de son autonomie à travers différentes mises en situation, l'ergothérapeute pourra préconiser les solutions les mieux adaptées.

Les proches-aidants peuvent se rapprocher des différents organismes d'appui (cf. page 26) qui les aideront à trouver un ergothérapeute proche de chez eux.



Comment prendre soin de soi en tant qu'aidant ?



Veiller sur un proche en perte d'autonomie peut devenir éprouvant, à la fois physiquement et moralement. Pour le bien-être de l'aidant comme pour celui de son proche, il convient de se préserver. Cela n'enlève en rien le dévouement de l'aidant mais lui permet de rester disponible sur le long terme.

En parler et s'entourer

Beaucoup d'aidants éprouvent le besoin de se confier. Il ne faut pas hésiter à informer son entourage (familles, amis et même collègues) de sa situation. Cela contribuera à se sentir moins seul, à se libérer de cette charge et permettra à ses interlocuteurs de mieux comprendre les éventuelles difficultés rencontrées par l'aidant.

Il est aussi possible de rejoindre des groupes de paroles d'aidants, mis en place par la commune ou en EHPAD. Partager des expériences communes peut en effet s'avérer rassurant et riche d'enseignements. Cela permettra aussi à l'aidant de se sentir soulagé et rassuré.

BON À SAVOIR

- Demander aux EHPAD de proximité s'ils organisent des tables rondes avec l'équipe médicale pour permettre aux aidants de mieux comprendre les troubles de leur proche et leurs évolutions.
- Se rapprocher de plateformes d'accompagnement et de répit qui répondront aux besoins d'information, d'écoute et de conseils.

Prendre soin de soi

L'accumulation des tâches et des responsabilités qui incombent à l'aidant peut rapidement le mener à l'épuisement, voire au « burn-out » et le manque de lien social, à l'isolement puis à la dépression. Voilà pourquoi surévaluer ses capacités n'est jamais une bonne solution, ni pour l'aidant, ni pour l'aidé.

Pour prendre soin de soi et conserver une relation sereine avec son proche, il est important de :

- Connaître ses limites :
 - Définir la fréquence des visites qui seront des repères importants mais ne pas « se forcer » s'il n'y a pas d'impératif.
 - Prendre du temps pour soi et garder un lien social avec les autres.
 - Rester à l'écoute de soi-même (insomnies, angoisses, douleurs...) et en parler à son médecin si nécessaire.
- Conserver les activités que l'on aime : loisirs, sport, sorties...
- Accepter une nouvelle relation avec son proche : essayer de porter un autre regard sur la relation avec son proche qui peut évoluer au fur et à mesure du temps qui passe. Les moments passés ensemble pourront être différents, mais demeureront tout aussi forts et émouvants.

BON À SAVOIR

Plus l'aidant prendra soin de lui et mieux il pourra aider son proche :

- Prendre rendez-vous avec un psychologue qui aidera à faire face.
- Réaliser un bilan de santé pour faire le point sur son état général et consulter régulièrement son médecin.

LE CONSEIL DE CLÉMENCE

Psychologue

« Accompagner un proche âgé dépendant à domicile n'est pas une tâche simple et anodine. L'impact que cela peut avoir sur la santé physique et émotionnelle est indéniable et c'est pour cette raison qu'il est primordial d'apprendre à prendre soin de soi en identifiant des moments de répit où l'aidant pourra se ressourcer, faire des activités, comme être avec ses amis, faire du sport, ou toute autre activité qui lui apporte du plaisir.

Cela est essentiel pour garder un équilibre entre les différents rôles que l'aidant doit jouer et éviter l'isolement social et le sentiment de solitude qui sont des troubles fréquents chez les aidants non professionnels ».

Considérer le droit au répit

L'aidant a le droit et le devoir de prendre du temps pour lui afin de se reposer et ainsi, continuer à apporter le meilleur à son proche.

Pour se préserver, il existe des solutions :

- **Les solutions temporaires en EHPAD**
Si l'aidant compte s'absenter plusieurs jours et préfère que son proche bénéficie d'un encadrement et d'activités adaptés, les EHPAD peuvent proposer un accueil de jour, ainsi que la possibilité d'effectuer des séjours ponctuels, de quelques jours à plusieurs mois.
- **Le congé du proche aidant**
Il peut devenir compliqué de concilier sa vie professionnelle et son quotidien d'aidant. C'est la raison d'être de ce congé qui permet au salarié de cesser temporairement son activité professionnelle pour s'occuper d'une personne âgée ou en perte d'autonomie. Il est accessible sous conditions* (lien familial ou étroit avec la personne aidée, résidence en France de la personne aidée) et pour une durée limitée.

*Voir les modalités auprès des CAF.

Quand et comment organiser l'entrée de son proche en EHPAD ?



Korian Bollée-Chanzy (72)

Lorsque l'état de santé ou les facultés de son proche se détériorent, que sa sécurité n'est plus assurée et que les solutions mises en place à domicile (aménagements, auxiliaire de vie, portage de repas...) ne sont plus adaptées, l'entrée en EHPAD s'avère souvent nécessaire.

Il s'agit là d'une nouvelle étape de vie, parfois difficile à accepter pour l'aidant comme pour la personne accompagnée. Pour autant, cette nouvelle étape peut être source de bien-être, de quiétude et de joie.

Le séjour en EHPAD va ainsi favoriser les interactions sociales, renforcer l'éveil et la stimulation des sens, tout en apportant des moments de sérénité au résident et à son entourage.

Préparer l'entrée en EHPAD

Il est important de bien préparer en amont l'entrée en EHPAD de son proche.

Il convient tout d'abord d'analyser les besoins et les souhaits de l'aîné et pour cela, d'en parler avec le médecin traitant et les professionnels qui interviennent à domicile.

Ne pas hésiter à évoquer ce sujet avec ses frères et sœurs afin que la décision soit collégiale et que l'aidant principal n'ait pas à porter cette décision seul.

BON À SAVOIR

En EHPAD, les résidents sont chez eux et demeurent libres de leurs déplacements - sauf avis médical et tant que leur sécurité reste assurée - et peuvent sortir pour de petites courses, des promenades, aller déjeuner au restaurant ou se rendre chez leurs proches.

Les proches-aidants sont également « chez eux ». Ils peuvent venir quand ils le souhaitent pour visiter leur parent, pour déjeuner ou discuter avec les équipes.

Cheminer en douceur avec son proche

Quitter un appartement ou une maison chargés en souvenirs n'est pas chose facile et un temps de réflexion sera toujours nécessaire avant d'accepter un nouveau projet de vie et rejoindre un EHPAD.

L'aidant devra donc faire preuve de patience et de psychologie pour convaincre son proche.

Dans tous les cas, il convient de discuter de cette solution avec lui afin qu'il puisse y réfléchir et s'approprier cette démarche. Ce temps est aussi important pour l'aidant qui doit se faire à cette idée.

Pour rassurer chacun, plusieurs étapes et rendez-vous sont prévus afin d'accompagner l'aidant et son proche à choisir un EHPAD Korian en toute confiance.

- **La visite de l'établissement** : c'est, tout naturellement, un critère essentiel. La localisation sera aussi déterminante.
- **La visite à domicile** : les équipes Korian peuvent se déplacer au domicile du proche (résidence, structure d'accueil actuelle ou encore l'hôpital), recueillir ses envies, répondre à ses questions, présenter l'établissement... Cela permettra de se projeter sereinement dans un nouvel environnement.

“ Quand on arrive en maison de retraite, on ne sait pas ce qu'il est possible de faire ou de ne pas faire. J'ai apprécié l'accompagnement des équipes. Notamment la disponibilité pour nous conseiller, traiter les problèmes et nous aider dans les démarches, et enfin pour l'élaboration du projet personnalisé avec le médecin, le psychologue, l'animation et la direction. C'est rassurant. Je suis cependant convaincue qu'un guide détaillant tout cela sera très facilitant et complémentaire...”

Mme C., Aidante

Bien choisir son EHPAD

Nous conseillons la visite des ou de l'établissement(s) préalablement sélectionné(s).

Cette visite peut être organisée avec son proche s'il le souhaite. Lors de la visite, l'aidant posera toutes les questions qu'il souhaite : comment sont prises en compte les habitudes de vie ? Que propose l'équipe soignante pour accompagner mon proche selon ses pathologies ? Comment se passe une journée type ? Quelle place vais-je avoir en tant qu'aidant ?

Nous recommandons aux aidants de poser des questions sur la prise en soin des résidents. Par exemple, dans les maisons Korian, nous avons une philosophie d'accompagnement qui s'appelle le « Positive Care » et qui consiste à se concentrer sur les capacités préservées de chacun, sur son autonomie, son projet de vie et ainsi agir sur sa joie de vivre. Aussi, nous chercherons toujours à obtenir le consentement du résident afin de préserver sa dignité et témoigner ainsi de notre considération quelles que soient ses pathologies.

Il est recommandé d'observer le comportement des résidents, des équipes et des familles que l'on croise. Et bien sûr de consulter les avis des familles et les résultats des enquêtes de satisfaction sur Internet.

Dans les maisons Korian, le résident sera toujours perçu au prisme de son histoire de vie, de sa personnalité, de ses envies et de toutes ses capacités préservées. Nous lui proposons ainsi un accompagnement adapté et personnalisé.



Korian La Mandoline (78)

Quelle place pour l'aidant dont le proche est en EHPAD ?



La famille a toute sa place au sein d'un EHPAD Korian : elle peut rendre visite à son proche quand elle le souhaite, venir déjeuner et même participer aux animations ou les organiser si elle le désire, ou encore faire partie des différentes commissions.

Elle joue par ailleurs un rôle primordial auprès des équipes, en collaborant au projet de soins personnalisé et en leur apportant toutes les précisions utiles, et ce dès l'arrivée en EHPAD.

Les aidants restent donc les acteurs majeurs de la vie de la résidence et de précieux alliés pour le personnel soignant ou encadrant.

Définir la place que l'on souhaite

Choisir un EHPAD, c'est aussi accompagner l'aidant à définir la place qu'il souhaite : redevenir l'enfant de son parent ou pour le conjoint, regagner son statut d'épouse ou d'époux.

C'est aussi le moyen de se délester des contraintes matérielles pour mieux profiter des moments passés ensemble, qu'il s'agisse d'une simple conversation, d'un repas ou d'une activité ludique et créer ainsi de nouveaux souvenirs.

Si les proches aidants le désirent et que le résident en est d'accord, nous leur permettons de continuer à prendre soin de leurs parents (aide aux soins corporels, aux courses, à la prise des repas, à la mise en beauté...). Nos équipes feront toujours au mieux pour permettre à chaque proche aidant d'occuper la place qui lui tient à cœur.

LE CONSEIL DE CLÉMENCE

Psychologue

« Lorsque l'aidant a été très présent dans l'accompagnement de son proche, il peut ressentir le besoin de continuer à s'occuper de lui, en étant présent quotidiennement à l'EHPAD. Nous devons lui laisser cette place et l'accompagner à se sentir en confiance. Il est important également de demander au résident son avis, si par exemple pendant les soins il accepte encore que l'aidant l'accompagne ».

Savoir que l'on sera écouté

Dans nos maisons, s'il en éprouve le besoin, l'aidant peut se rapprocher à tout moment des membres de l'équipe pluridisciplinaire, comme le psychologue, le médecin coordonnateur, le cadre de soin infirmier ou un membre de la direction. Les portes de nos maisons sont toujours ouvertes pour des échanges informels ou en prenant rendez-vous avec les professionnels présents pour bénéficier d'une oreille attentive et avoir les réponses à toutes ses interrogations (comprendre les comportements de son proche, l'évolution des pathologies...).

Chaque année, nous réalisons une grande enquête de satisfaction afin de recenser l'avis des résidents et de leur famille et nous définissons ensuite des plans d'action pour répondre aux attentes de chacun.

S'investir dans la vie de l'EHPAD

Certains aidants tiennent à conserver un rôle important dans la vie de leur proche et continuer à s'investir. Cela est parfaitement naturel et prévu par nos équipes.

Les familles peuvent participer aux activités avec leurs proches, animer des ateliers ludiques et culturels.

Elles peuvent aussi participer aux instances de l'établissement : commissions restauration, animation, Comité Ethique et Bienveillance et être membre du CVS : le Conseil de la Vie Sociale. Ce Conseil donne son avis et fait des propositions sur toute question relative au fonctionnement de l'établissement (organisation intérieure, vie quotidienne, etc.). Il est associé à l'élaboration ou à la révision du projet d'établissement, en particulier s'agissant de la politique de prévention et de lutte contre la maltraitance.

“ Les équipes sont ouvertes aux propositions des familles et des résidents. En l'occurrence, je suis bénévole d'une association, j'ai pu ainsi proposer aux équipes d'organiser, avec d'autres proches de résidents, un dimanche par mois, une animation « par la chanson », à laquelle tous les résidents peuvent participer. Nous partageons ainsi des moments ensemble, qui créent du lien, où chacun est acteur et pas simplement spectateur, et permettent de faire plaisir et se faire plaisir en maison de retraite. On voit même des petits-enfants qui viennent le dimanche chanter avec leurs grands-parents, il y a une vraie dimension intergénérationnelle. ”

Mme C., Aidante

“ Mon rôle est d'assister aux réunions, mais aussi d'échanger régulièrement avec chacun, de maintenir un lien avec les familles non-membres du CVS (Conseil de la Vie Sociale), en m'assurant en amont que tous les sujets qu'elles souhaitaient voir être débattus en CVS le sont. ”

M.P., Aidant,
Vice-président de CVS

Informations pratiques



Comprendre le coût d'une maison de retraite

La tarification est constituée de trois éléments :



Le tarif hébergement et les prestations complémentaires en option : logement, pension complète, animation, fourniture et entretien du linge plat, blanchisserie...



Le tarif dépendance : dépenses liées à la prise en charge spécifique de la perte d'autonomie du résident. L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) prend en charge tout ou partie de ce coût.



Les dépenses de soins : il s'agit des soins médicaux, directement pris en charge par l'assurance maladie.

Les aides financières en EHPAD

Les dispositifs à connaître
(sous réserve de conditions à remplir)

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) : cette aide financière en faveur des personnes en perte d'autonomie est attribuée par les services du Conseil Départemental. Elle est destinée à acquitter tout ou partie du tarif dépendance de la structure d'accueil.

L'Aide Personnalisée au Logement (APL) : l'APL est une allocation permettant de subventionner les dépenses liées au logement au sein d'un établissement conventionné. Elle est attribuée par la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) et son montant dépend de plusieurs critères : vos ressources financières, le coût de l'hébergement journalier de l'établissement, le lieu d'implantation de la maison de retraite médicalisée.

L'Allocation de Logement à caractère Social (ALS) : elle est attribuée par la CAF (pour bénéficier d'aides concernant le logement) aux personnes âgées ou en situation de handicap sous condition de ressources, au sein d'un établissement non conventionné. Elle n'est pas cumulable avec l'APL.

L'Aide Sociale à l'Hébergement (ASH) : un résident ne disposant plus des ressources suffisantes pour payer ses frais d'hébergement peut solliciter les services du Conseil Départemental pour bénéficier d'une aide sociale afin de couvrir en totalité ou en partie ses frais.

L'assurance dépendance : le contrat d'assurance dépendance proposé par de nombreuses compagnies d'assurance permet de recevoir une rente mensuelle ou un capital en support des dépenses liées à la perte d'autonomie.

L'aide dépendance des mutuelles, caisses de retraite ou de cadre : cette aide est parfois comprise dans les risques couverts par les mutuelles ou par un engagement des caisses de retraite ou de cadre. Elle peut être ponctuelle ou régulière.

La Carte Mobilité Inclusion (CMI) - « Invalidité » : la personne âgée peut bénéficier d'une demi-part supplémentaire dans le calcul du quotient familial, sous conditions. De plus, elle ouvre le droit à exonération de la redevance audiovisuelle, réduction des taxes foncières et locatives sous conditions de ressources.

L'aide financière pour l'aidant

L'Allocation Journalière du Proche-Aidant (AJPA) : mise en place depuis 2020, elle s'adresse à toute personne résidant en France qui arrête partiellement ou totalement une activité professionnelle pour s'occuper d'un proche en situation de handicap ou de perte d'autonomie. Cette aide financière est versée par la CAF ou la MSA (Mutualité Sociale Agricole) selon le régime de rattachement.



Korian La Mandoline (78)

Contacts utiles

Il existe différents organismes pour accompagner les aidants dans la prise en charge des personnes âgées.

Centres Locaux d'Information et de Coordination

(CLIC) : il s'agit d'un lieu dédié aux personnes âgées et à leurs aidants afin de les accompagner à trouver des solutions (maintien à domicile, retour à domicile, préparation de l'entrée en EHPAD), répondre à leurs interrogations face à une situation de perte d'autonomie et les informer sur les actions de prévention et de lutte contre l'isolement (ateliers, conférences...).

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :

c'est un établissement public de proximité qui dépend de la mairie. Le CCAS accueille les personnes âgées et les familles souhaitant obtenir des informations sur les services, les lieux d'accueil, les activités proposées et les aides financières dont elles peuvent bénéficier.

Dispositifs d'Appui à la Coordination (DAC) :

ils viennent prioritairement en appui aux professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux faisant face à des situations complexes liées notamment à des personnes cumulant diverses difficultés. Ils permettent d'apporter des réponses davantage adaptées et coordonnées entre les professionnels. Ils peuvent également répondre aux demandes des personnes et de leurs aidants et ainsi faciliter leur parcours en apportant une réponse coordonnée à l'ensemble de leurs besoins médico-sociaux.

Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'Aide et de soins dans le champ de l'autonomie (MAIA) :

les familles des personnes âgées (et notamment celles dont le proche est atteint par la maladie d'Alzheimer ou apparentée) peuvent accéder à une information adaptée à leurs besoins grâce au guichet intégré mis en place par le dispositif MAIA, accessible dans les CCAS, les CLIC, les centres hospitaliers et auprès des médecins traitants. Le dispositif MAIA s'avère très utile pour recevoir une réponse complète et adaptée aux besoins de la personne âgée : accueil, information, orientation et mise en place de soins, d'aides ou de prestations.

L'assistante sociale de proximité : elle saura conseiller et accompagner les aidants dans leurs démarches.

Les plateformes de répit : en lien avec les services départementaux, elles répondent aux besoins d'information et de formation, orientent les aidants dans les démarches administratives...

Les maisons départementales de l'autonomie :

un lieu unique permettant d'accéder à l'information sur les droits et dispositifs existants. Dans certaines maisons, il est possible de déposer des demandes de prestations d'aide à l'autonomie.

Les équipes pluridisciplinaires en EHPAD

Une multitude de métiers sont présents pour assurer le bien-être des résidents et être à l'écoute des familles.

Équipe de direction (directeur, adjoint de direction, responsable des relations familles) : responsables du bon fonctionnement de l'établissement, ce sont les interlocuteurs privilégiés des familles.

Équipe de soins (médecin, infirmiers diplômés d'Etat, cadres de soins infirmiers, rééducateurs, aides-soignants, psychologue...) : tous prennent soin des résidents en leur assurant un suivi régulier et personnalisé.

Équipe hôtellerie-restauration (chef, cuisiniers, responsable hébergement, agents de services hôteliers...) : ils gèrent les prestations hôtelières dans leur ensemble (repas, service, entretien des espaces...).

Animation : l'animateur est garant de la vie sociale et des activités dans l'établissement, au quotidien comme lors des événements annuels.

Accueil (hôtes et hôtesse) : pour accueillir les visiteurs à l'entrée de l'établissement et orienter les résidents et les familles.

Les aidants trouveront toujours dans nos maisons Korian un professionnel disponible pour répondre à leurs demandes. Car c'est aussi la vocation de nos équipes : être aux côtés des aidants et prendre soin de celles et ceux qui prennent soin de leurs proches.





KORIAN

MAISONS DE RETRAITE

Nos équipes sont à votre disposition pour répondre à vos questions et vous guider au mieux dans vos prises de décisions.



01 87 05 80 77 *

Consultez le site

www.korian.fr

* PRIX D'UN APPEL LOCAL. Du lundi au vendredi de 8h à 19h30 et le samedi de 9h à 17h – Korian France, 21-25 rue Balzac 75008 Paris, SAS au capital de 219.548.335,40 € – RCS 892 318 882 Paris – Crédits photos : © Content Factory, © Getty Images, © Guillaume Leblanc (Les personnes représentées sur la présente publication n'ont pas de lien avec les pathologies évoquées).

Conception : février 2023. Ne pas jeter sur la voie publique.